



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COURRIER ARRIVÉ LE
17 DEC. 2019
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

8^{ème} séance de l'année
Jeudi 5 décembre 2019

Sous la présidence
de Madame **Josiane GATIBELZA**
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 29 novembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

DECASTEL Monique
SAGET Jean-Charles
ENJARIC Sandra
GUIOLET José
PONREMY Myriam
LEOGANE Jacky
CORVO Alex
SEVILLE-LAVENETTE Suzelle
MELISSE- MIROITE Marlène
NIRELEP Serge
FENGAROL Juliana
KEÏTA Mehdi
COURTOIS Angélio
SAMUEL-LEFFET Sandra

PRESENTS

PAULIN-GARGAR Madly
SOREZE Alain
ALBERI Alberta
GALVANI Tania
DURIMEL Harry
DIAKOK-EDINVAL Corinne
CHALCOU Sylviane
BARFLEUR Claude

ABSENTS

SIGISCAR Marcel
BANGOU Jacques
(Procuration à J GATIBELZA)
DESTOUCHES Gérard
(Procuration à M. J GUIOLET)
BELLONE-DIOMAR Mirella
(Procuration à J FENGAROL)
SUEDOIS Manuélita
(Procuration à M KEÏTA)
MARTOL Philippe
(Procuration à S NIRELEP)
BREDENT Georges
TROBO Marie-Eugène
EQUINOXE Guy
LOSIO Octavie *(excusé)*

**AUTORISATION D'OUVERTURE LE DIMANCHE DES COMMERCE DE
DETAIL POUR L'ANNEE 2020**

61/ 5 décembre 2019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2020

Affichage : 10/01/2020

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20191221-20191210738-D
E

AUTORISATION D'OUVERTURE LE DIMANCHE DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2020

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,
- Vu le Code du Travail et plus particulièrement ses articles L 3132-26 et suivants,
- Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite MACRON ;
- Vu l'avis de l'USCP – Union des Services et Commerces Pointois représenté par M. François PELLECUIER en date du 19 novembre 2019 ;
- Considérant l'avis sollicité du conseil communautaire de Cap Excellence,
- Considérant la période de croisières qui s'étend jusqu'en mai 2020,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir discuté

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal accorde douze dérogations d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2020.

Article 2 : le Maire est habilité à autoriser les commerces de détail à faire travailler leur personnel salarié toute la journée de dimanche. L'avis conforme de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE sera requis pour les jours couvrant la période du 08 mars au 27 décembre 2020.

Dimanche	12 janvier	2020
Dimanche	19 janvier	2020
Dimanche	09 février	2020
Dimanche	16 février	2020
Dimanche	23 février	2020
Dimanche	08 mars	2020
Dimanche	15 mars	2020
Dimanche	05 avril	2020
Dimanche	12 avril	2020
Dimanche	13 décembre	2020
Dimanche	20 décembre	2020
Dimanche	27 décembre	2020

971-200018653-20191221-20191210738-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2020

Affichage : 10/01/2020

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653
E

Article 3. Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le : **17 DEC. 2019**
et publication ou notification
du : **17 DEC. 2019**



Pointe-à-Pitre, le 5 décembre 2019

Le Maire,

Josiane GATIBELZA
Josiane GATIBELZA

COURRIER ARRIVÉ LE

17 DEC. 2019

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

971-200018653-20191221-20191210738-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2020

Affichage : 10/01/2020

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20191221-20191210738-D
E



2020 JAN 10

2020 JAN 10